



Madame le Maire,

**MAIRIE D'ETOILE-SUR-RHONE
45 GRANDE RUE
26800 ETOILE-SUR-RHONE**

A Montélier, le 24 mars 2025

Objet : Révision du PLU d'Etoile-sur-Rhône

Madame le Maire, chère collègue,

Par courrier en date du 3 mars dernier, vous avez souhaité recueillir l'avis du SID concernant le projet de PLU d'Etoile-sur-Rhône.

Suite à l'examen des documents envoyés, j'ai pris bonne note, dans les choix retenus par la municipalité, de conforter l'économie agricole en mettant en place des mesures de protection des réseaux d'irrigation.

Toutefois, je constate la présence de réseaux d'irrigation du SID sur ou en bordure du périmètre de 5 secteurs concernés par une orientation d'aménagement et de programmation.

Si de nombreuses dispositions sont indiquées sur la gestion des eaux pluviales, la végétalisation et d'autres sujets encore, il ne me semble pas avoir constaté de dispositions en faveur de la préservation des canalisations d'irrigation. Or, la préservation de ces canalisations est indispensable à l'exercice de l'activité agricole, c'est effectivement rappelé à plusieurs reprises dans les documents transmis, mais aussi à l'équilibre financier du SID, qui est régulièrement sollicité pour déplacer les canalisations du fait de l'urbanisation d'Etoile.

Aussi, je vous saurais gré d'introduire dans les dispositions dans les OAP des mesures très concrètes de protection de nos canalisations afin de faire en sorte qu'elles soient zones non aedificandi ou de faire en sorte que leur déplacement, s'il est strictement indispensable au projet, soit pris en compte par le futur aménageur.

Nous sommes à votre disposition pour vous préciser les contraintes qui s'imposent et qui, pour l'essentiel, peuvent être résumées ainsi :

- Pas de bâti à moins de 3m de l'axe de la conduite,
- Pas de clôture car l'accès à la conduite par le SID avec un engin de chantier doit pouvoir être maintenu.

Vous trouverez en pièce jointe les divers extraits de notre SIG sur lesquels figure le tracé en bleu des canalisations existantes sur les périmètres évoqués. Les plans des canalisations au format shape ont d'ailleurs été transmis à vos services afin d'être intégrés dans votre SIG le 20 décembre 2023.

je vous prie d'agréer, Madame le Maire, chère collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

Très cordialement

Le Président du SID



Bernard VALLON

ZONES D'OUVERTURE A L'URBANISATION CONCERNÉES PAR LA PRÉSENCE DE CANALISATIONS DU SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

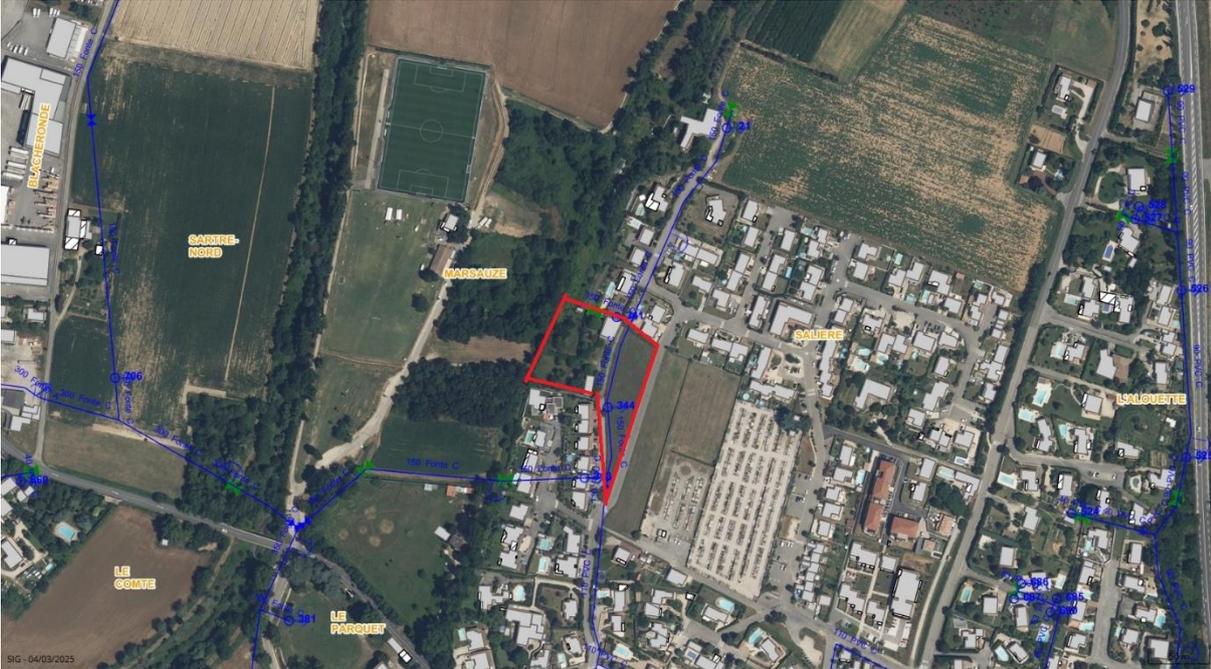
- OAP 1 Vigeons



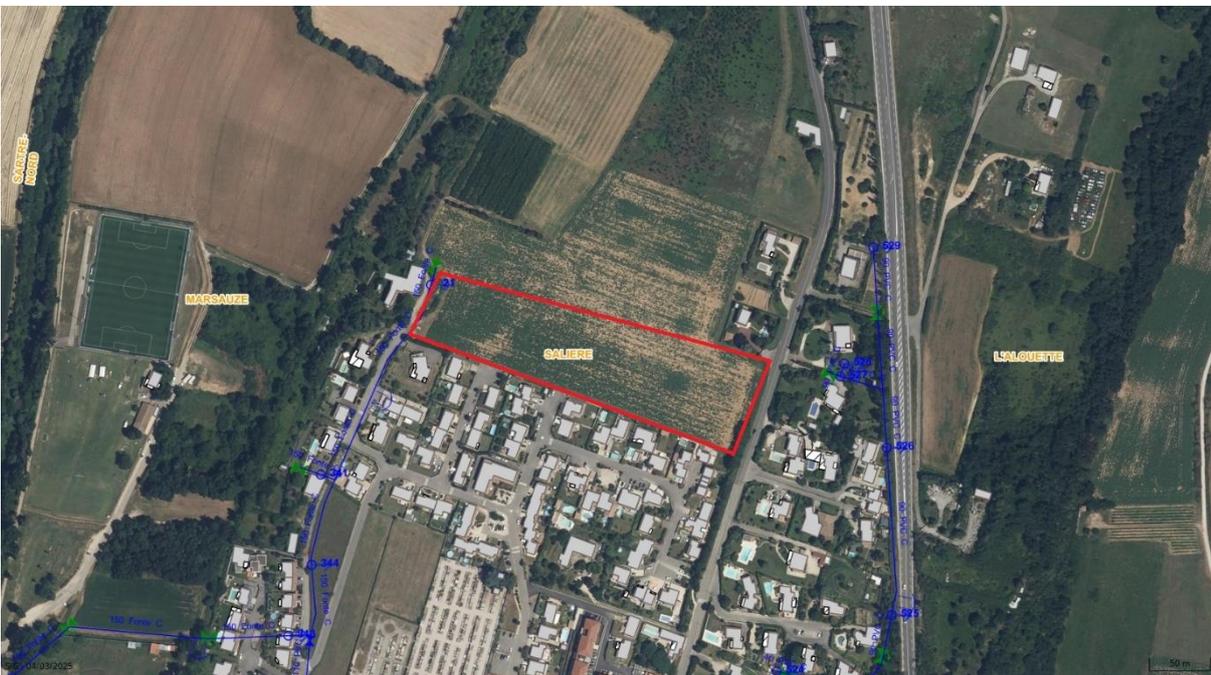
- OAP 2 L'arzailler



- OAP 3 Canal du Moulin



- OAP 4 Saliere (réseau présent en limite)



- OAP 6 Blacheronde (réseau présent en limite)

